



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2014/2118(DEC)

13.1.2015

AMENDEMENTS

1 - 4

Projet d'avis
Sylvie Guillaume
(PE541.390v01-00)

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office européen de police
(EUROPOL) pour l'exercice 2013
(2014/2118(DEC))

AM\1038316FR.doc

PE541.406v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Barbara Matera

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère à cet égard que bien qu'EUROPOL ait fait des progrès au fil des ans concernant l'élaboration, l'exécution et la documentation des procédures de marchés publics, leur efficacité doit encore être améliorée, les critères de sélection n'ayant pas toujours été suffisamment spécifiques et les offres tarifaires réalistes ou en adéquation avec les exigences professionnelles établies; prend note, dans les réponses d'EUROPOL, du processus en cours concernant l'ensemble des procédures de recrutement des appels d'offres, et ce en vue d'améliorer la structure d'organisation interne actuelle;

Amendement

3. considère à cet égard que bien qu'EUROPOL ait fait des progrès au fil des ans concernant l'élaboration, l'exécution et la documentation des procédures de marchés publics, leur efficacité doit encore être améliorée, les critères de sélection n'ayant pas toujours été suffisamment spécifiques et les offres tarifaires réalistes ou en adéquation avec les exigences professionnelles établies; ***se félicite des efforts déployés par EUROPOL pour créer une fonction de stockage central assurant une haute qualité à toutes les étapes principale du processus de stockage; le contrôle de la qualité s'en trouvera amélioré lors de l'appel d'offres, garantissant ainsi le dynamisme et la pertinence des offres reçues;*** prend note, dans les réponses d'EUROPOL, du processus en cours concernant l'ensemble des procédures de recrutement des appels d'offres, et ce en vue d'améliorer la structure d'organisation interne actuelle;

Or. it

Amendement 2
Barbara Matera

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. salue les efforts réalisés concernant l'amélioration des taux d'exécution budgétaire, le taux des reports de crédits

Amendement

4. salue les efforts réalisés concernant l'amélioration des taux d'exécution budgétaire, le taux des reports de crédits

d'engagement étant passé de 19,6% en 2012 à 11,6% en 2013; regrette toutefois que le taux des reports de crédits engagés pour le titre II (dépenses administratives) reste très élevé, à 41 %, malgré une amélioration par rapport à l'année précédente (49% en 2012);

d'engagement étant passé de 19,6% en 2012 à 11,6% en 2013; regrette toutefois que le taux des reports de crédits engagés pour le titre II (dépenses administratives) reste très élevé, à 41 %, malgré une amélioration par rapport à l'année précédente (49% en 2012); ***enfin, se félicite qu'EUROPOL ait obtenu ses meilleurs résultats d'exécution budgétaire depuis que l'office est devenu une agence de l'Union européenne en 2010, réduisant ainsi de manière importante ses coûts administratifs (de 26 % ces trois dernières années);***

Or. it

Amendement 3
Barbara Matera

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. se réjouit également de l'adoption par EUROPOL d'un nouveau code de conduite qui met en lumière la prévention des conflits d'intérêts, élément fondamental souligné par le Parlement européen dans des procédures de décharge antérieures;

Or. it

Amendement 4
Tomáš Zdechovský

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. considère, de façon générale, qu'il

5. considère, de façon générale, qu'il

convient de consacrer davantage d'attention à l'établissement de la bonne gestion financière d'EUROPOL, à savoir l'économie, l'efficacité et la performance avec lesquelles celui-ci a utilisé les crédits dont il dispose afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues.

convient de consacrer davantage d'attention à l'établissement de la bonne gestion financière d'EUROPOL ***conformément au principe budgétaire d'annualité***, à savoir l'économie, l'efficacité et la performance avec lesquelles celui-ci a utilisé les crédits dont il dispose afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues.

Or. en